

Service des assemblées

01-03

RAPPORT À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 8 juin 2023

**OBJET : FESTIVAL D'AVIGNON 2023 – MANDAT SPÉCIAL CONFIE À DES
CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX.**

La programmation du festival d'Avignon cette année, la première sous la direction de Tiago Rodrigues, met les acteurs culturels de notre territoire au premier plan.

En effet, Julie Deliquet, la directrice du théâtre Gérard Philippe, centre dramatique national de Saint-Denis, présentera dans la cour d'honneur du palais des papes sa mise en scène originale *Welfare* d'après le documentaire de Frederick Wiseman sorti en 1975, qui ressort en salle à cette occasion.

La directrice du centre dramatique national Théâtre Public de Montreuil, Pauline Bayle, verra, elle, la mise en scène de sa pièce *Écrire sa vie* adaptée de l'œuvre de Virginia Woolf, présentée au cloître des carmes.

Nous soutenons ces créations, et notre commission, dans un rapport ultérieur, est invitée à approuver les subventions qu'il est proposé d'allouer à ces deux centres dramatiques nationaux.

Trois de nos collègues, M. Stéphane Troussel, président du Conseil départemental, M. Karim Bouamrane, et Mme Dominique Dellac, tous deux vice-présidents du Conseil départemental, se rendront au festival d'Avignon, qui se tient du 5 au 25 juillet 2023, dans le cadre d'un mandat spécial que nous leur confierons.

Aussi, je vous propose :

- DE CONFIER un mandat spécial pour se rendre au festival d'Avignon à :

- M. Stéphane Troussel, président du Conseil départemental, du 5 au 6 juillet 2023, puis du 11 au 13 juillet 2023, dates susceptibles de variations pour optimiser le coût du déplacement ou tenir compte de son agenda,



- M. Karim Bouamrane, vice-président du Conseil départemental, du 11 au 13 juillet 2023, dates susceptibles de variations pour optimiser le coût du déplacement ou tenir compte de son agenda,
- Mme Dominique Dellac, vice-présidente du Conseil départemental, du 11 au 13 juillet 2023, dates susceptibles de variations pour optimiser le coût du déplacement ou tenir compte de son agenda,

- DE PRÉCISER que les dépenses correspondantes seront prises en charge et imputées au budget départemental.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,
le vice-président,

Daniel Guiraud

Délibération n° 01-03 du 8 juin 2023

FESTIVAL D'AVIGNON 2023 – MANDAT SPÉCIAL CONFIE À DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

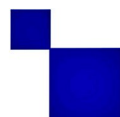
Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- CONFIE un mandat spécial pour se rendre au festival d'Avignon à :

- M. Stéphane Troussel, président du Conseil départemental, du 5 au 6 juillet 2023, puis du 11 au 13 juillet 2023, dates susceptibles de variations pour optimiser le coût du déplacement ou tenir compte de son agenda,
- M. Karim Bouamrane, vice-président du Conseil départemental, du 11 au 13 juillet 2023, dates susceptibles de variations pour optimiser le coût du déplacement ou tenir compte de son agenda,
- Mme Dominique Dellac, vice-présidente du Conseil départemental, du 11 au 13 juillet 2023, dates susceptibles de variations pour optimiser le coût du déplacement ou tenir compte de son agenda,



- PRÉCISE que les dépenses correspondantes seront prises en charge et imputées au budget départemental.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.